

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 539 975**

②1 N° d'enregistrement national :

**84 01221**

⑤1 Int Cl<sup>3</sup> : A 47 G 25/04; A 47 F 7/16.

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 26 janvier 1984.

③0 Priorité CH, 28 janvier 1983, n° 500/83.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 31 du 3 août 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : FEHLBAUM & CO. — CH.

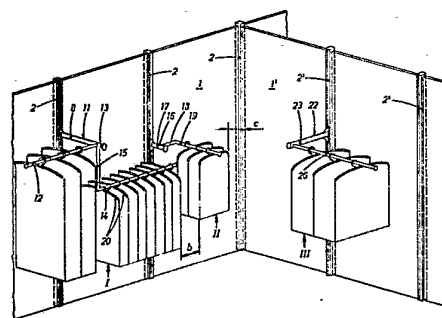
⑦2 Inventeur(s) : Bernd Korth.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Lavoix.

⑤4 Support pour vêtements de confection.

⑤7 Ce support de vêtements de confection comporte des potences 11, 16, 22 pouvant être montées sur un système de soutien à poteaux ou à cloisons 1, 1', à des hauteurs réglables à volonté. Ces potences sont accrochées aux poteaux ou aux cloisons 1, 1' au moyen de consoles d'une seule pièce avec des éléments porteurs 8, 17, 23 de forme tubulaire, et horizontaux. Des éléments de support de marchandise sont montés de manière fixe sur chaque élément porteur, soit directement 12, 26; soit par l'intermédiaire d'un organe de liaison horizontal 18 ou vertical 15. L'élément portant la marchandise peut être un bras 12, 14, 19 en porte à faux ou une barre porteuse 26, cette dernière étant soutenue par deux éléments porteurs 23.



FR 2 539 975 - A1

L'invention concerne un support pour vêtements de confection comportant des potences pouvant être mises en prise à des hauteurs choisies sur un dispositif de soutien  
5 à poteaux ou à cloisons.

Pour présenter des vêtements de genres différents mais qui se complètent comme, par exemple, des vestes, pantalons et manteaux, ou des corsages, jupes, etc., il est indiqué d'employer des supports dont les hauteurs et les directions  
10 de suspension d'accrochage sont différentes. Si l'on a suffisamment de place ou s'il est possible de présenter les vêtements dans des zones des locaux de vente qui sont éloignées les unes des autres, on a l'habitude d'utiliser des dispositifs de présentation adaptés aux différentes catégo-  
15 riques de vêtements, et, le cas échéant, réglables. Ce mode de présentation n'est pas utilisable lorsque la présentation des vêtements doit être faite dans un espace réduit.

Surtout, dans les cas de ce genre, il est le plus souvent impossible d'utiliser les combinaisons classiques de  
20 châssis ou autre disposition, de les transformer d'une manière simple. Comme une liberté de mouvement suffisante est un avantage particulier pour l'opération de vente proprement dite, on considère souvent comme judicieux de placer les dispositifs de support dans des zones où se trouvent les  
25 murs du local ou des cloisons qui le subdivisent, et ainsi de faire l'économie des zones de passage, qui sont défavorables à une bonne utilisation de l'espace.

Le but de la présente invention est donc de proposer un support pour vêtements de confection qui puisse répondre  
30 dans une large mesure à ces considérations.

Cette invention a donc pour objet un support dans lequel chaque potence comporte un élément de console pouvant être accroché au dispositif de soutien à poteaux ou à cloison et un élément porteur d'une seule pièce avec l'élément  
35 de console, et qu'au moins un élément de support de marchandise est fixé à chaque élément porteur.

Selon une autre caractéristique de l'invention

le support pour vêtements de confection est un support tubulaire qui part à angle droit du dispositif de soutien à poteaux ou à cloison et en ce qu'au moins un élément de support de marchandise est fixé à l'élément porteur directement ou par l'intermédiaire d'un élément de liaison horizontal ou vertical.

La description ci-dessous de modes de réalisation préféré représentés au dessin et donnés à titre d'exemple fera ressortir les avantages et caractéristiques de l'invention.

10 Sur le dessin :

La figure 1 est une vue en perspective du support de vêtements de confection, muni de différents modèles de potences conformes à l'invention, en liaison avec une cloison porteuse ou de séparation.

15 La figure 2 est une vue en plan partielle du support de la figure 1.

La figure 3 est une vue en élévation d'un élément de raccordement d'un modèle de potence.

Sur le dessin, 1 désigne une cloison de séparation ou un revêtement de cloison monté sur des poteaux 2. Les poteaux représentés schématiquement sur les figures 1 et 2 sont, comme le montre la figure 3, de préférence des poteaux qui présentent, au moins sur les côtés où des éléments de cloison et/ou des éléments porteurs, doivent être raccordés, des moyens de raccordement dans lesquels les éléments de cloison et/ou les éléments porteurs, peuvent être montés dans des rainures. On connaît de nombreux modèles de poteaux métalliques profilés de ce genre. Dans le cas du poteau 2, représenté partiellement à la figure 3, le fond 3 d'une rainure 4 présente, à des intervalles déterminés et identiques, des trous 5 dans lesquels les ergots d'accrochage 6 d'un élément en console 7 sont destinés à s'engager. En utilisant les trous 5 qui conviennent, on peut établir la hauteur désirée d'un élément porteur 8. La console 7, ou l'élément porteur 8, peut être fixé(e) au poteau 2, de façon à résister aux trépidations, par un dispositif de

20

25

30

35

de serrage, par exemple constitué par un bloc de montage 9 et une vis de réglage 10. Bien entendu, le dispositif de serrage peut aussi être un élément pouvant être actionné sans outil.

5 Sur les figures 1 et 2, sont représentées trois formes de base des types de potence utilisables dans le support pour vêtements de confection selon l'invention. 11 désigne un type de potence comportant, sur un élément porteur 8 fait d'un tube profilé, par exemple un tube ovale, un premier élément de support de la marchandise, sous la forme d'un bras en porte à gant 12 qui est fixé directement à l'élément porteur 8. Ce dernier peut être pourvu, d'une façon connue, d'un dispositif de rangement 13 fixé à demeure ou escamotable. Un deuxième élément de support de marchandises, sous la forme du bras en porte à gant 14, est fixé à l'élément porteur 8 par l'intermédiaire d'un élément de liaison vertical 15. Il est indiqué que les bras 12 et 14 soient des tubes profilés, en particulier des tubes ovales, dont la plus grande dimension soit orientée verticalement.

20 Un deuxième type de potence 16 comporte un élément porteur 17 relativement court auquel est raccordé un élément de liaison 18 horizontal et à peu près parallèle à la cloison 1. A l'extrémité extérieure de cet élément de liaison est fixé un élément de support de marchandises, ayant la forme du bras 19, qui s'éloigne perpendiculairement de la cloison 1, dans le même plan que l'élément de liaison 16. Ainsi que le montre la figure 2, existe entre le revêtement 1 de la cloison et les vêtements 21 accrochés à des cintres 20, un espace (perdu) relativement faible  $a$  ou  $a'$ , tandis que les intervalles latéraux  $b$  (entre les catégories de marchandises I et II) et  $c$  (par rapport à la cloison latérale 1') qui sont importants pour la présentation de la marchandises sont maintenus à une dimension plus importante.

35 Un troisième type de potence 22, ayant un élément porteur 23, analogue à une poutre en porte à faux, qui s'écarte de la potence 2' horizontalement et perpendiculairement à la cloison latérale 1', comporte, pour recevoir

les cintres 24 et les vêtements 25 d'une troisième catégorie de marchandises III, un élément de support de marchandise qui se présente sous la forme d'un bras 26. Entre la cloison latérale 1' et les vêtements 25 placés sur les cintres 24, 5 existe aussi un intervalle  $a''$  (perdu) relativement faible, tandis que l'intervalle  $d$ , qui produit un bon effet, entre les catégories de marchandises II et III, est beaucoup plus important.

Selon une variante, le bras en porte à faux 26 peut 10 être remplacé par une barre soutenue à ses extrémités par deux éléments porteurs 23.

Pour empêcher de façon certaine, dans le cas des bras sensiblement horizontaux 12, 14, 19 et 26, que les cintres ou les vêtements présentés dessus ne glissent, ces bras sont 15 légèrement inclinés vers le haut et vers l'extérieur (d'environ 1 à 2°), et ce également pour compenser un fléchissement éventuel. Dans un cas où, par exemple, le bras est incliné vers l'avant (vers l'extérieur) sous un certain angle, d'une façon qui n'est pas représentée, pour la présentation 20 des vêtements, le dessus de ce bras devrait être pourvu d'éléments d'arrêt pour empêcher les cintres de glisser.

Les intervalles  $b$  et  $d$  entre les catégories de marchandises I, II et II-III sont fonction aussi bien du pas T des poteaux que des éléments constitutifs 14, 18 et 19. De même, les 25 intervalles  $a$ ,  $a'$  et  $a''$  entre les différentes zones extrêmes occupées par des vêtements et les cloisons 1 et 1' sont fonction des longueurs des éléments porteurs 8, 17 et 23 si l'on tient compte, comme grandeur de base, de la largeur des vêtements à présenter. Pour la répartition des dimensions des 30 éléments constitutifs des différents types de potence 11, 16 et 22, il faut donc partir de la catégorie de marchandises à présenter pour obtenir, avec un pas T de poteaux donné, un résultat optimal de présentation.

REVENDEICATIONS

1.- Support pour vêtements de confection comportant des potences (11, 16, 22) pouvant être mises en prise à des hauteurs choisies sur un dispositif de soutien à poteaux ou à cloisons (1, 1'), caractérisé en ce que chaque potence (11, 16, 22) comporte un élément de console (7) pouvant être accroché au dispositif de soutien à poteaux ou à cloison et un élément porteur (8, 17, 23) d'une seule pièce avec l'élément de console (7), et en ce qu'au moins un élément (12, 14, 19, 26) de support de marchandise est fixé à chaque élément porteur (8, 17, 23).

2.- Support pour vêtement de confection selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément porteur (8, 17, 23) est un support tubulaire qui part à angle droit du dispositif de soutien (1, 1') à poteaux ou à cloison et en ce qu'au moins un élément de support de marchandise est fixé à l'élément porteur directement (12, 26) ou (14, 15) par l'intermédiaire d'un élément de liaison horizontal (18) ou vertical (15).

3.- Support pour vêtements de confection selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'élément de support de marchandise est un bras (12, 14, 19, 26) en porte-à-faux.

4.- Support pour vêtements de confection selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que l'élément de support de marchandise est un bras (12, 14, 19, 26) sensiblement horizontal.

5.- Support pour vêtements de confection selon la revendication 3, caractérisé en ce que, dans les potences (11) ayant plusieurs bras, les bras (12, 14) sont placés à des hauteurs différentes.

6.- Support pour vêtements de confection selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément de console (7) est verrouillé sur le dispositif de soutien (1, 1') à poteaux ou cloison de façon à pouvoir être enlevé.

7.- Support pour vêtements de confection selon la revendication 1, caractérisé en ce que la longueur d'un élément de support de marchandise (12, 14, 19, 26) est in-

férieure à la distance (T) séparant deux zones voisines d'accrochage des consoles du dispositif de soutien à poteaux ou à cloison.



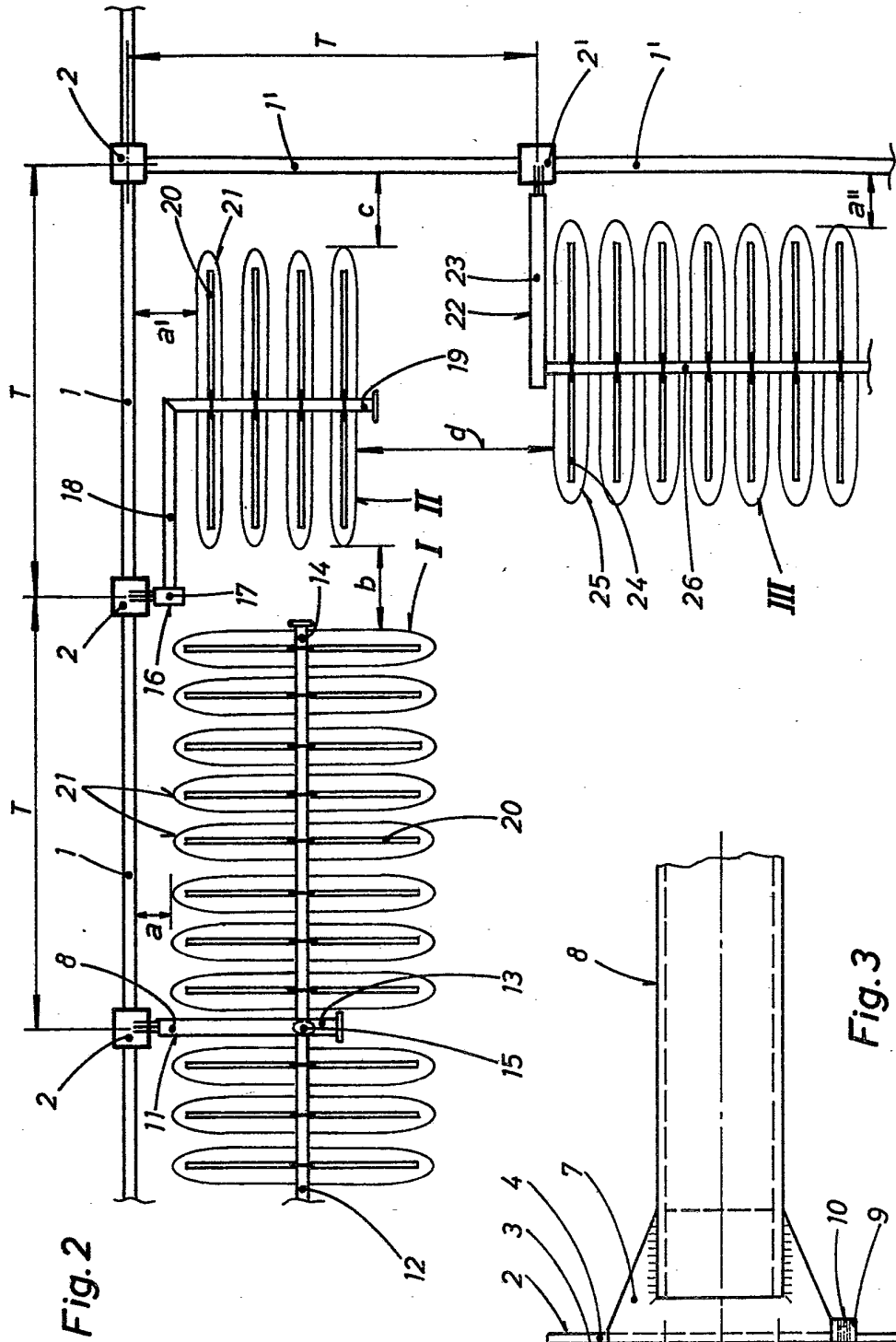


Fig. 2

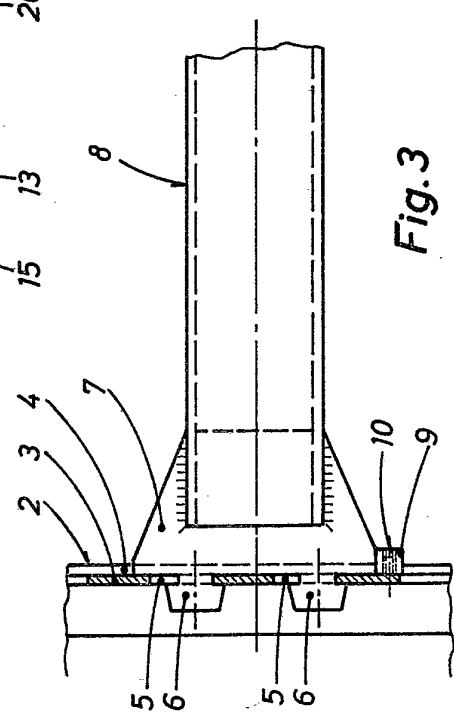


Fig. 3